



# Ville de Saint Georges de Mons

(Puy de Dôme)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2011 A 18 HEURES 30

L'An deux mil onze, le vingt deux avril, le **Conseil Municipal de la Ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 H 30, Salle du Conseil en Mairie de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur Camille CHANSEAUME, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 14/04/2011

Présents : M. CHANSEAUME, Maire

MM. ARCHAUD, MAZUEL, KASPAR, VALANCHON, ROGER, BALY, BEROUHARD-FERRANDON, BOURDAROT, CHAMBON, GAY, MATHIEU, POULET.

Excusés : Mr FESSLER ayant donné procuration à Mr KASPAR  
Mr POREBSKI ayant donné procuration à Mr ARCHAUD  
Mme LUSERGA ayant donné procuration à Mme ROGER  
Mme FAURE DELORME ayant donné procuration à Mme GAY

Absente : MM. CHORAO, MASSAULT

Mme ROGER a été élue secrétaire de séance.

### QUESTIONS DEBATTUES

(Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires)

### Comptes administratifs 2010 : Budget Général et Budgets annexes

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs du budget général et des budget annexes lesquels peuvent être résumés comme suit :

#### Budget général :

	Prévu	Réalisé	Solde
<b>Dépenses de fonctionnement 2010</b>	1 664 227.82 €	1 462 389.46 €	<b>205 342.84 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement 2010</b>	1 664 227.82 €	1 667 732.30 €	
<b>Dépenses d'investissement 2010</b>	1 476 336.42 €	941 693.21 €	<b>- 247 973.37 €</b>
<b>Recettes d'investissement 2010</b>	1 476 336.42 €	693 719.84 €	

#### Budget annexe de l'assainissement :

	Prévu	Réalisé	Solde
<b>Dépenses d'exploitation 2010</b>	106 519.00 €	30 940.90 €	<b>+ 39 422.66 €</b>
<b>Recettes d'exploitation 2010</b>	106 519.00 €	70 363.56 €	
<b>Dépenses d'investissement 2010</b>	155 146.59 €	30 066.91 €	<b>+ 58 736.74 €</b>
<b>Recettes d'investissement 2010</b>	155 146.59 €	88 803.65 €	

#### Budget annexe de l'Atelier-relais :

	Prévu	Réalisé	Solde
<b>Dépenses de fonctionnement 2010</b>	42 108.54 €	9 642.04 €	<b>26 491.80 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement 2010</b>	42 108.54 €	36 133.84 €	
<b>Dépenses d'investissement 2010</b>	44 470.00 €	34 267.66 €	<b>- 23 370.55 €</b>
<b>Recettes d'investissement 2010</b>	44 470.00 €	10 897.11 €	

### Comptes de gestion de Mme le Receveur Municipal

Les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes de l'assainissement et de l'atelier-relais, identiques aux comptes administratifs, sont approuvés par le Conseil Municipal.

### Budget Général - Affectation du résultat de l'exercice 2010

Sur l'excédent de fonctionnement constaté de 205 342.84 €, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 30 218.73 € en recettes d'investissement au budget primitif 2011, le solde, soit 175 124.19 €, est reporté en recettes de fonctionnement 2011.

### Budget Assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2010

Sur l'excédent d'exploitation constaté de 39 422.66 € le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de cette somme en recettes de fonctionnement au budget primitif 2011.

### Budget Atelier Relais - Affectation du résultat de l'exercice 2009

Sur l'excédent de fonctionnement constaté de 20 948.73 € le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité la somme de 20 948.02 € en recettes d'investissement au budget primitif 2011, le solde, soit 0.71 €, est reporté en recettes de fonctionnement 2011.

### Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'octroyer pour 2011 les subventions de fonctionnement suivantes :

<b>Associations locales</b>	<b>Propositions 2011</b>
Amicale anciens sapeurs pompiers	100.00 €
Amicale Laïque	800.00 €
Antenne Locale Ligue contre le Cancer	250.00 €
Au Bib rond de Saint Georges	200.00 €
Club Gym Senior St Georges	150.00 €
Comité des Fêtes de Saint Georges	1 600.00 €
Comité des Œuvres Sociales	6 670.00 €
Conscrits de Saint Georges	100.00 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	280.00 €
Coopérative scolaire Ecole Primaire	602.00 €
FNACA Saint Georges	200.00 €
Les Amis de la Bibliothèque	300.00 €
Société de Chasse	300.00 €
Union Musicale	1 200.00 €
Voyage Loisirs	700.00 €
Comité de Jumelage	1 000.00 €
CRAC	300.00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>14 752.00 €</b>

<b>Autres Associations</b>	<b>Propositions 2009</b>
Comité Départemental de la Prévention routière	100.00 €
Jeunesse en Plein Air	150.00 €
Les Restaurants du Cœur	450.00 €
Pupilles de l'enseignement public - PEP 63	100.00 €
Pupilles de l'Etat	100.00 €
<b>Combrailles Auto Rétro</b>	<b>100.00 €</b>
Société de Pêche La Sioule	300.00 €
Sioule et Patrimoine	100.00 €
SOS Amitié	100.00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>1 500.00 €</b>

Subventions non attribuées	<b>4 748.00 €</b>
----------------------------	-------------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 000.00 €</b>
----------------------	--------------------

### Vote des taux d'imposition pour 2011

Pour fixer les taux d'imposition pour 2011, le Conseil Municipal a tenu compte des décisions de Manzat Communauté relatives à la fixation des attributions de compensation des communes adhérentes, des taux de fiscalité additionnelle pour 2011 et à la prise en charge de nouvelles compétences à compter de cette année 2011.

Les décisions prises le 21 avril 2011 par le Conseil communautaire sont les suivantes :

- Prise en charge de la contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui représente pour la commune un transfert de charges vers Manzat Communauté de 55 310.14 €
- Prise en charge de la contribution versée à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de Riom Limagne Combrailles qui représente pour la commune un transfert de charges vers Manzat Communauté de 2 748 €
- Diminution des taux de fiscalité additionnelle de 22.5 % en moyenne sur la Taxe d'Habitation, sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- Diminution de l'attribution de compensation versée à la Commune par Manzat Communauté de 155 993 €.

Tous ces éléments associés font que la Commune constate une baisse de ses recettes de 97 935 € que le Conseil municipal compense par une majoration des taux communaux permettant le recouvrement de cette somme.

Toutefois le Conseil Municipal a veillé, dans ce transfert de fiscalité (baisse des taux de Manzat Communauté et augmentation parallèle des taux communaux), que la facture finale pour le contribuable n'augmente pas ou n'augmente que dans la limite des hausses décidées par l'Etat au niveau des bases d'imposition.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a néanmoins décidé d'appliquer une légère majoration des taux pour pouvoir faire face aux augmentations des prix (fioul, électricité, gaz, carburants, alimentation, etc..).

Ainsi, les taux d'imposition pour 2011 s'établissent comme suit :

Produit fiscal 2011	Bases d'imposition 2011	Taux 2011	Taux 2011	Produits 2011
Taxe d'habitation	2 156 000.00 €	4.48 %	6.27%	135 181 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1 754 000.00 €	9.69 %	13.57%	238 017 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	46 700.00 €	21.04 %	29.46%	13 758 €
			<b>TOTAL</b>	<b>386 956 €</b>

Le produit fiscal supplémentaire s'élève à 110 578 €.

### Budget Primitif 2011 - Commune

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2011 présenté par Monsieur le Maire.

Le Budget primitif communal pour 2011 s'équilibre à **1 907 234 €** en section de fonctionnement et se répartit de la manière suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses	Montant
Chapitre 011 - Charges à Caractère général	485 760.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	704 310.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	200 410.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	82 700.00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	5 600.00 €
Art. 023 - Virement à la section d'investissement	428 454.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 907 234.11 €</b>

Recettes de fonctionnement - Recettes	Montant
Chapitre 014 - Atténuations de charges	9 600.00 €
Chapitre 70 - Produit des services	114 052.00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	739 539.00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	761 904.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	87 000.00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	15.00 €
Chapitre 042 - Travaux en régie	20 000.00 €
Art. 001 - Excédent antérieur reporté	175 124.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 907 234.11 €</b>

La Section d'Investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à **1 347 475 €** et dont les principaux éléments sont les suivants :

<b>Répartition des dépenses</b>	<b>en €</b>	<b>En %</b>
Résultat d'investissement reporté	318 785.73 €	24.23%
Opérations d'équipements	805 111.00 €	61.20%
Emprunt	191 578.00 €	14.56%
<b>TOTAL</b>	<b>1 315 474.73 €</b>	<b>100.00%</b>

<b>Répartition des recettes</b>	<b>en €</b>	<b>En %</b>
Autofinancement	428 454.11 €	32.57%
Opérations financières	172 318.73 €	13.10%
Subventions	279 758.00 €	21.27%
Emprunt	434 943.89 €	33.06%
<b>TOTAL</b>	<b>1 315 474.73 €</b>	<b>100.00%</b>

Les principaux investissements programmés pour 2011 (hors subventions et participations) sont : programme de voirie 2011 (52 000 €), aménagement d'une voie à la Croix de Pierre (148 185 €), aménagements de sécurité sur l'avenue des Volcans (20 000 €), Travaux d'aménagement de la Rue de la Croix Gail conjoints au programme de Manzat Communauté (36 000 €), Travaux d'éclairage public (57 550 € dont 20 000 € affectés pour la mise aux normes dans le cadre d'un programme de remplacement des éclairages sur 5 ans), Traverse des Richards solde de la 2<sup>ème</sup> tranche (170.000 €), Travaux de mises aux normes, d'isolation et autres sur les bâtiments communaux (44 250 €), Achat de matériels dont un défibrillateur (14 150 €), achat d'un fourgon en remplacement aux services techniques (20 000 €), etc...

Le budget communal est consultable en mairie.

#### **Budget Primitif 2011– Assainissement**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2011 présenté par Monsieur le Maire.

Section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à 96 743 €

Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 109 077 €

Les principaux investissements programmés pour 2011 (hors subventions et participations) sont la réalisation d'une étude du plan d'épandage des boues des stations d'épuration, travaux d'extension du réseau sur la Croix de Pierre dans le cadre de l'aménagement d'une voie nouvelle.

Le Budget est également consultable en Mairie.

#### **Budget Primitif 2009– Atelier - Relais**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de l'exercice 2011 présenté par Monsieur le Maire.

Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 3 330 €

Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 29 920 €

Le Budget est également consultable en Mairie.

#### **Délégation du Service public de l'assainissement : Election de la Commission de Service Public**

Le Conseil Municipal a élu la Commission de service public qui sera chargée d'examiner les offres d'exploitation du réseau d'assainissement dont le contrat actuel d'affermage prend fin en septembre 2012.

Ont été élus : Président : Claude ARCHAUD

Membres titulaires : MM. BOURDAROT, GAY et MAZUEL

Membres suppléants : MM. CHAMBON, MATHIEU et VALANCHON

Siègent également dans cette commission Mme le Receveur municipal de Manzat et un représentant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Mr BATTUT est associé en qualité de personne qualifiée avec voix consultative.

#### **Droit de préemption Urbain en zone Ud\***

Suite à l'approbation de la révision simplifiée n°5 du PLU le 5 avril dernier, le Conseil Municipal décide d'inclure la nouvelle zone Ud\* dans le périmètre du droit de préemption urbain.

#### **Inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO**

Le Conseil Municipal soutient la démarche initiée par le Conseil Général du Puy de Dôme visant l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne.

### **Convention de Mise à disposition d'un agent à Manzat Communauté**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Manzat Communauté portant mise à disposition de la Communauté de Communes de Mr FOURNIER pour exercer les missions d'Agent chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans les services communautaires : Manzat Co, CIAS et EHPAD de Manzat et des Ancizes.

### **Rachat de biens à l'Etablissement Public Foncier –Smaf – Complément à la délibération du 25/01/2011**

Le Conseil Municipal confirme sa demande rachat de la Maison MATHIEU à l'EPF-Smaf et sollicite l'EPF pour l'octroi d'un prêt à la commune sur une durée de 3 ans (montant du rachat : 38 148,72 €).

### **Travaux d'éclairage public – Rue de la croix Gail**

Le Conseil Municipal accepte de verser un fonds de concours au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz du Puy de Dôme pour un montant de 10 800 € représentant 45 % du montant total des travaux qui s'élève à 24 000 € HT.

### **Rapport sur les délégations données au Maire**

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur une demande de DIA.

La séance est levée à 22 heures

Affiché le 23 avril 2011.

**Le Maire de Saint Georges de Mons**

**Mr Camille CHANSEAUME**